

Présentation

Principaux dispositifs régionaux d'aide aux entreprises

Mai 2026



Sommaire

Des solutions adaptées à la taille et aux enjeux de toutes les entreprises. Plusieurs leviers d'intervention :

1. [Aides à la création d'entreprise](#)
2. [Subventions](#)
3. [Prêts et garanties](#)
4. [Interventions en fonds propres](#)
5. [Accompagnements sur mesure](#)
6. [Réseau Île-de-France Entreprises](#)



La Région Île-de-France au service des entreprises :

Un large panel de solutions adaptées à la taille et aux enjeux de votre entreprise



**Commerçants,
artisans**



TPE

y compris associations avec activité économique

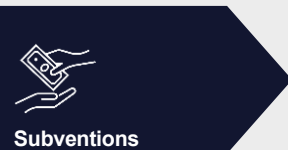


PME

y compris associations avec activité économique



ETI



Subventions

[Chèque prévention](#)

TP'up
[Innov'up](#)

[Chèque prévention](#)

PM'up

[PM'up Jeunes pousses industrielles](#)

[Innov'up](#)

[Innov'Up Leader – France 2030](#)

[Innov'up](#)

[Innov'Up Leader –
France 2030](#)



Prêts et garanties

[Prêt transition écologique](#)
[Prêt d'amorçage](#)

[Prêt transition écologique](#)
[Prêt Île-de-France Prévention](#)



**Interventions en fonds
propres**

[Fonds Île-de-France Réindustrialisation](#)
[Fonds Île-de-France Décarbonation](#)
[Inv-ESS Île-de-France \(amorçage / développement\)](#)



**Aides à la création
d'entreprise &
accompagnements
sur mesure**

[Entrepreneur#Leader](#)
[Aides aux entrepreneuses](#)

[Accélérateur ESS](#)
[Team France Export](#)
[SEM Île-de-France Investissements et territoires](#)
[Parcours de sensibilisation et co-développement](#)

[Pack IA, Pack Quantique](#)
[Programme Compétitivité et
Décarbonation de l'Industrie](#)

Retrouvez l'annuaire des aides sur :

www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets

La Région Île-de-France au service des entreprises

L'animation et la structuration de réseaux d'acteurs économiques, pour favoriser l'innovation collaborative, l'échange de bonnes pratiques, et les synergies

Réseau régional
des incubateurs
et accélérateurs
franciliens

Club des grands
comptes
franciliens

Club ETI Île-de-
France

Le Réseau Île-de-
France
Entreprises
(RIDFE)

Réseau des
développeurs
économiques
franciliens

Réseau des
opérateurs de la
création
d'entreprise

Réseau des
partenaires du
foncier

Réseau des
bénéficiaires du
Pass



Objectifs



Encourager le partage de bonnes pratiques



Mieux identifier les besoins des entreprises



Favoriser l'innovation collaborative et les projets partenariaux



Renforcer la lisibilité de l'écosystème économique

1

Aides à la création d'entreprise

Pass Entrepreneur#Leader :

3 Pass pour faciliter la création et la reprise d'entreprise

La Région a labellisé un réseau de partenaires-experts pour structurer et pérenniser les projets de création/reprise d'entreprise grâce à un accompagnement individuel.

Plus de 60 000 entrepreneurs ont déjà bénéficié du programme.

PASS 1 : « JE CREE MON ENTREPRISE »

Passer de l'idée à la création du projet :

- Élaborer un plan d'action clair et structuré,
- Définir votre stratégie commerciale et formaliser un business plan solide,
- Choisir le statut juridique, fiscal et social adapté,

Comprendre les fondamentaux de la gestion d'entreprise,

Identifier les meilleures solutions de financement.

PASS 2 « JE FINANCE MON ENTREPRISE »

Accéder aux solutions de financement adaptées, selon votre situation :

- Être informé sur l'offre de financement pertinente pour votre projet,
- Structurer financièrement votre projet à travers l'analyse du business plan ,
- Obtenir un microcrédit, un prêt d'honneur et/ou une garantie bancaire et un concours bancaire si nécessaire.

PASS 3 « JE DIRIGE MON ENTREPRISE »

Structurer et piloter efficacement votre entreprise :

- Définir des outils de gestion et de suivi de performance,
- Optimiser votre stratégie commerciale, digitale et de communication,
- Gagner en compétences entrepreneuriales pour mieux gérer votre activité,
- Élargir votre réseau professionnel
- Identifier vos besoins en recrutement et structurer votre croissance.

Aide aux entrepreneuses pour la réduction des inégalités : une aide forfaitaire pour réduire les inégalités d'accès à l'entrepreneuriat

La Région s'engage pour **inciter les femmes à entreprendre** et alléger le poids des charges financières, mentales et pratiques qui pèsent sur elle en proposant une aide forfaitaire destinée aux femmes ayant au moins 1 enfant à charge engagées dans un parcours entrepreneurial.

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subvention de 1000 €** pour les femmes ayant à charge au moins 1 enfant de moins de 12 ans et **2000 €** pour les femmes ayant à charge au moins 1 enfant en situation de handicap de moins de 18 ans.

Qui peut en bénéficier ?

Les femmes dirigeantes (gérantes, présidentes) inscrites dans un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise d'**Entrepreneur#Leader** Pass 2 et 3) ou de l'incubateur de la Région, **le Perqo**, et ayant recours à un mode onéreux de garde d'enfant.



*Assises de l'Entrepreneuriat féminin,
organisées par la Région le 8 mars 2023*

LE PERQO : l'incubateur à impact de la Région Île-de-France

Depuis 2023, 151 projets incubés, 6 685 000€ de fonds levés, 50% des projets portés par des femmes

L'incubateur accompagne le lancement de **solutions innovantes porteuses d'un impact social et environnemental positif**, sur 2500 m2 au siège de la Région et accessibles aux personnes en situation de handicap, moteur, visuel, cognitif ou auditif.

Les projets doivent être en lien avec les 3 thématiques du Perqo: **Handicap, transition écologique et IA à impact**.

Deux formules d'accompagnement sont proposées:

- « **Expresso** » pour les projets en démarrage : **6 mois** intensifs avec un accompagnement personnalisé
- « **Lungo** » pour les projets plus matures : **12 mois** pour évoluer dans un écosystème de startups appartenant aux mêmes thématiques et un environnement de travail privilégié

Un cumul de formules est possible jusqu'à 2 ans maximum.

L'incubateur est opéré par Schoolab, studio d'innovation à impact, en collaboration avec 21, l'accélérateur d'innovations sociales de la Croix-Rouge Française.

Tarifs: 200€/ mois pour 2 bureaux et autres avantages, un tarif social de 100 / mois (RSA, AAH et fin de droits France Travail).

→ Prochain Appel à projets: ouverture le 5 mai, clôture le 23 juin pour une rentrée le 16 septembre

[Plus d'informations](#)



• PROPULSEUR D'IDÉES DEPUIS 2023 •





2

Subventions



Zoom sur la « Gamme UP »

TP'UP et PM'UP

Pour des projets de transformation écologique, production de produits / services stratégiques sur le territoire, sauvegarde d'activités ou savoir-faire menacés ou projets à fort potentiel de création d'emplois.
Les projets doivent présenter un axe de développement dédié à la transition écologique et énergétique.

TP'UP

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subvention jusqu'à 55 000 €**
(et **82 500 €** pour les projets localisés en ZRE ou projets présentant un fort impact écologique)

Qui peut en bénéficier ?

Les TPE et associations avec une activité économique.

Pour en savoir plus :

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/tpup>

PM'UP

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subvention jusqu'à 250 000 €**
(et **375 000 €** pour les projets localisés en ZRE ou projets présentant un fort impact écologique)

Qui peut en bénéficier ?

Les PME et associations avec une activité économique.

Pour en savoir plus :

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/pmup>

Près de 600 entreprises soutenues sur la période 2018-2025
(+ de 24 millions d'euros)

+1000 entreprises accompagnées sur la période 2018-2025
(183 millions d'euros)

PM'up Jeunes pousses industrielles :

pour soutenir les projets d'implantation de première usine

26 projets soutenus (17,7 millions d'euros) sur la période 2023-2025

Ce dispositif soutient les **projets d'implantation d'une première usine tournée vers la décarbonation, l'efficacité énergétique et la circularité** des processus de production : investissements matériels et immatériels (ligne de production), conseil industriel, recrutements de fonctions industrielles, innovation industrielles...

Ce dispositif fonctionne sous forme d'appel à projet annuel.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Subvention jusqu'à 1 000 000 € par projet (et 1 200 000 € pour les projets localisés en ZRE)
- Taux de subvention jusqu'à 50%

Qui peut en bénéficier ?

Les PME et associations avec une activité économique.



Innov'up :

pour les projets d'innovation, à tous les stades de maturité du projet

2 600 projets innovants soutenus en Île-de-France entre 2018 et 2025 (210 millions d'euros)

Pour **accompagner les projets en lien avec les priorités d'intervention régionale** : transition écologique, bien vieillir, innovation sociale ou innovation sur les filières stratégiques régionales (numérique, énergies décarbonées, aéronautique, santé, cosmétique, agro-alimentaire, deeptechs...).

Quelle est la nature de l'aide ?

- Subvention de 30 000 € à 500 000 € et AR jusqu'à 3M €
- Un taux d'intervention jusqu'à 70%

Qui peut en bénéficier ?

Les TPE, PME et ETI, y compris associations ayant une activité économique.

En partenariat avec **bpi**france



Aide aux commerces de proximité en milieu rural

pour sauvegarder le commerce et l'artisanat de proximité dans les territoires ruraux

Pour l'acquisition de fonds commerciaux et artisanaux, d'équipements et matériels professionnels, les investissements immatériels, les travaux d'aménagement ou d'extension des locaux professionnels, la mise aux normes (environnementales, sanitaires, accessibilité).

Quelle est la nature de l'aide ?

- Jusqu'à **50 000€**, avec un seuil minimal de dépenses d'investissements de 10 000€ pour les commerces sédentaires et 7 000€ pour les non-sédentaires (taux d'intervention de 30% max.)

Qui peut en bénéficier ?

Commerces de proximité dont l'établissement est situé dans une **commune de moins de 10 000 habitants**, dont le **CA est inférieur à 1M€** et dont le projet porte sur une **surface de vente n'excédant pas 300 m²**.





Le fonds régional du tourisme

Fonds régional du Tourisme :

pour un tourisme plus qualitatif, plus respectueux et durable

La Région aide les collectivités et les professionnels du tourisme à **créer, développer l'offre d'activités et de loisirs, à accélérer la digitalisation de l'offre touristique et à soutenir la création d'hébergements touristiques durables** en lien avec les thématiques visées du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028.

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Subventions en investissement jusqu'à 400 000 €** en fonction du projet et de la structure (et jusqu'à 200 000 € pour les entreprises privées et associations)
- Un taux d'intervention jusqu'à 50% pour les projets portant une forte dimension durable et/ou en ZRE
- Une aide régionale attribuée sur la base de critères d'éco-conditionnalité

Qui peut en bénéficier ?

Les collectivités locales et leurs groupements, les entreprises privées et publiques locales (SEM, SPL...), les établissements publics, les associations, les syndicats mixtes d'aménagement et de gestion.





3

Prêts et garanties

Prêts d'amorçage :

pour aider les petites entreprises à renforcer leur structure financière

Pour aider les petites entreprises innovantes à créer les conditions favorables à la préparation d'une levée de fonds.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Prêt entre 50 000 € et 300 000 € sans aucune garantie ou caution personnelle du dirigeant

Qui peut en bénéficier ?

Petites entreprises de moins de 5 ans en phase d'amorçage ayant déjà bénéficié d'une aide publique à l'innovation.

Pour en savoir plus :

www.iledefrance.fr/prest-damorçage

Le Fonds Régional de Garantie :

pour renforcer les capacités de financement des PME

Plus de 8 000 bénéficiaires d'une garantie bancaire de la Région depuis 2016 !

Pour faciliter l'octroi de prêts bancaires aux entreprises ayant des projets de création, développement, transmission ou encore de décroissance.

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Co-garantie bancaire jusqu'à 80%**
- Pour financer : l'investissement matériel, le besoin en fonds de roulement, les opérations de renforcement de la structure financière, le rachat de fonds de commerce ou de parts sociales

Qui peut en bénéficier ?

Les PME franciliennes ne répondant pas à la notion d'entreprises en difficultés

En partenariat avec **bpi**france



4

Interventions en fonds propres

Fonds InvESS Île-de-France Amorçage :

pour accompagner les structures de l'ESS dans leur développement

La Région Île-de-France, avec le soutien de INCO, Abeilles Assurances et Revital'Emploi, crée un Fonds d'amorçage de 35 millions d'euros dédié aux structures de l'ESS et structures à « impact » franciliennes.

Quelle est la nature de l'aide ?

Participations en fonds propres (pour les structures à capital) et quasi-fonds propres (pour les associations) de **150 000 € et 500 000 €** (et jusqu'à 1 million d'€ réinvestissements inclus)

Qui peut en bénéficier ?

Tous les statuts juridiques, modèle économique marchand ou non-marchand, n'ayant pas encore réalisé de levée de fonds, réalisant moins de 1 million d'€ de revenus, et ayant moins de 5 ans d'existence

En partenariat avec



Fonds InvESS Île-de-France Développement :

pour consolider et accélérer la croissance des structures de l'ESS

La Région Île-de-France, en partenariat avec le Crédit Coopératif, la Banque des Territoires et Revital'Emploi, crée un fonds d'investissement en capital-développement géré par Esfin Gestion. Ce fonds d'une taille cible de 25 millions d'euros est dédié aux structures de l'ESS et entreprises à impact francilienne.

Quelle est la nature de l'aide ?

Participations en fonds propres (pour les structures à capital) et quasi-fonds propres (pour les associations) de **300 000 € et 2 500 000 €**.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les statuts juridiques, modèle économique marchand ou non-marchand, ayant une traction commerciale établie avec des perspectives de croissance mesurables, qui ont des revenus d'au moins 1 million d'euros et sont rentables sous 18 mois maximum

En partenariat avec



Fonds Île-de-France Réindustrialisation : pour accélérer la réindustrialisation de son territoire tout en décarbonant l'économie

65 millions d' € pour soutenir la pré-industrialisation de start-up industrielles positionnées sur des technologies de rupture comme les nouvelles mobilités, le quantique ou encore la greentech.

Quelle est la nature de l'aide ?

Tickets de co-investissements en fonds propres compris entre **500 000 € et 6 millions d'€** (refinancements inclus).

Qui peut en bénéficier ?

Start-up industrielles innovantes en amorçage ou en phase d'industrialisation présentant un fort potentiel de création d'emplois en Île-de-France et qui œuvrent en faveur d'usages plus durables.

Société de gestion :



Fonds Île-de-France décarbonation :

pour financer les futurs leaders innovants de la transition énergétique

150 millions d' € pour contribuer au développement d'entreprises offrant des solutions innovantes à l'émergence d'une économie compétitive décarbonée.

Quelle est la nature de l'aide ?

Prise de participations minoritaires, en fonds propres ou en quasi-fonds propres, comprises entre **3 millions d'euros et 10 millions d'euros**

Qui peut en bénéficier ?

PME potentiellement leader des solutions contribuant à la transition énergétique et à la décarbonation de l'économie, qui ont démontré la viabilité de leur innovation et souhaitent la développer (CA compris entre 2 et 10 M€)

Société de gestion :  **EIFFEL**
INVESTMENT GROUP



5

La prévention des difficultés

Le chèque prévention :

pour favoriser l'accès des entreprises aux procédures amiables de prévention

Dans un contexte d'augmentation des défaillances, la Région se mobilise pour **favoriser l'accès des entreprises franciliennes aux procédures amiables de prévention**, afin de préserver l'activité et les emplois.

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Bénéficiaires** : une aide pour les PME (de 1 à 249 salariés)
- **Subvention de 10 000 € maximum** (taux d'intervention de 50%)
- **Dépenses éligibles** : frais de greffe, honoraires de l'expert-comptable, commissaire aux comptes ou mandataire; frais d'IBR (Independent Business Review)

Qui peut en bénéficier ?

Les artisans, commerçants, sociétés commerciales et associations ayant une activité économique et qui ont ouvert une procédure de prévention à compter du 1^{er} janvier 2023 ou qui ont abouti à un accord avec les créanciers et/ou partenaires.



La création du fonds de Prêt « Île-de-France Prévention » pour les PME confrontées à des problèmes de trésorerie

Ce dispositif vise à soutenir financièrement les entreprises franciliennes faisant face à des difficultés conjoncturelles de trésorerie et/ou ayant ouvert une procédure de prévention (mandat ad-hoc ou conciliation) pour renégocier leurs dettes avec leurs créanciers.

Quelle est la nature de l'aide ?

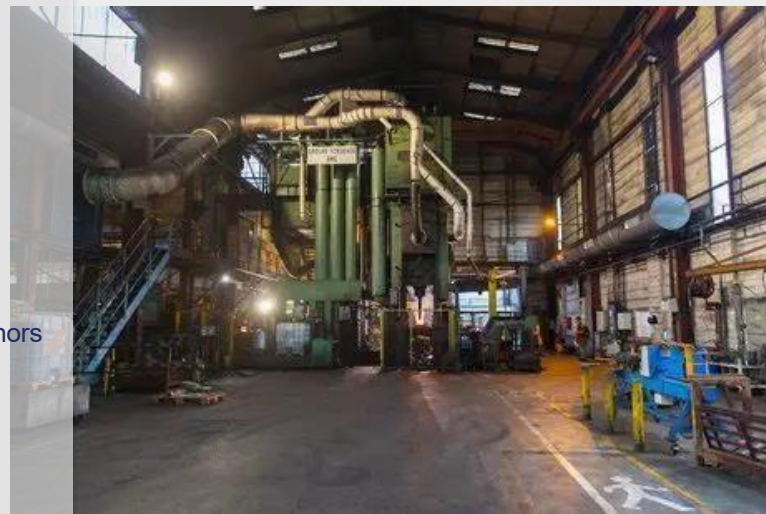
- **Prêt** Taux Euribor 3 mois + 150 points de base, plancher à 1,5 % ;
- **Montant : jusqu'à 300.000 €** (régime de minimis) ;
- **Cofinancement à 1 pour 1** en emprunt bancaire ou apport en capital (extérieur ou de l'actionnaire) ou quasi-fonds propres ;
- **Durée d'amortissement trimestriel de 7 ans max, dont différé jusqu'à 2 ans ;**
- Dépenses éligibles : Le besoin en fonds de roulement / investissements corporels (hors immobilier) investissements incorporels, liés au plan de redéploiement ;

Qui peut en bénéficier ?

Les PME franciliennes de > 20 salariés et < 250 salariés;

En procédure de prévention ou justifiant de difficultés avérées de trésorerie;

Issue du secteur industriel ou relevant d'un secteur d'activité considéré comme stratégique au titre du SRDEII Impact 2028 de la Région Île-de-France



6

Accompagnements sur mesure



Transition écologique & énergétique et décarbonation de l'industrie

Programme Compétitivité et Décarbonation de l'Industrie :

pour aider les entreprises industrielles à transformer leur modèle d'affaires

La Région propose un accompagnement sur mesure pour aider les entreprises industrielles à engager une réflexion sur les **impacts des transitions numérique, énergétique et environnementale sur la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise** ou pour apporter une réponse opérationnelle à un besoin court terme.

Quelle est la nature de l'accompagnement ?

Une mission de conseil individuel en 2 étapes :

1. Réalisation d'un état des lieux et établissement d'une feuille de route (4,5 à 5 jours).
Prise en charge par la Région à hauteur de 100% pour les PME et 50% pour les ETI.
2. Mise en œuvre de la feuille de route via des modules d'accompagnement (5 à 15 jours).
Prise en charge par la Région et le CETIM à hauteur de 60% pour les PME et 30% pour les ETI.

Qui peut en bénéficier ?

TPE à partir de 5 salariés, PME et ETI industrielles ayant au moins 1 site de production en Île-de-France.

En partenariat avec



Contact :
industrie-decarbonee@cetim.fr

Parcours de sensibilisation et co-développement dédié à la transition écologique des entreprises

La Région et le Réseau Île-de-France Entreprises proposent aux TPE et PME franciliennes de s'engager dans un parcours de co-développement dédié à la transition écologique. Au programme : sensibilisation aux enjeux écologiques, présentation des moyens d'action disponibles et élaboration d'un plan d'actions pour engager sa structure dans la transition écologique.

Quelle est la nature de l'accompagnement ?

- **7 journées complètes en présentiel**, étalées sur 10 mois au siège de la Région Île-de-France à Saint-Ouen
- Dispositif collectif **pris en charge à 100 % par la Région**, sans reste à charge pour les entreprises sélectionnées

Qui peut en bénéficier ?

Les TPE et PME franciliennes.

En partenariat avec



Contact :
reseaudesentreprises@region.iledefrance.fr



Innov'up Expérimentation Transition écologique des territoires

Pour **expérimenter en conditions réelles des solutions innovantes répondant aux priorités identifiées par la Région** dans le cadre de son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, Impact 2028.

Les solutions doivent être expérimentées avec les acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre de la transition du territoire (communes, EPCI, syndicats...).

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Jusqu'à 1 M€ de soutien**, dont 500 000 € sous la forme de subvention
- Taux d'intervention jusqu'à 45%

Qui peut en bénéficier ?

TPE, PME et ETI, y compris les associations ayant une activité économique

Collectivités territoriales, groupements et entreprises mandatées en tant que terrains d'expérimentation

En partenariat avec



Priorités :



[Eco-construction](#)



[Déchets & ressources](#)



[Energie](#)



[Nature & biodiversité](#)



[Adaptation & résilience](#)



[Mobilité & logistique](#)

La SEM Île-de-France Investissements et territoires :

l'outil patrimonial de la Région pour maintenir une industrie forte en Île-de-France

Créée en 2020, la SEM Île-de-France Investissements & Territoires investit dans des actifs immobiliers atypiques, en complément du marché. En lien avec les territoires, elle vise à **favoriser l'implantation d'entreprises en Île-de-France**, monter des tours de table d'investisseurs publics/privés et **accélérer la transition énergétique**.

Quelle est la nature de l'accompagnement ?

- Investissements dans des actifs immobilier ou projets d'énergies renouvelables (apport en fonds propres, quasi-fonds propres)
- Rénovation (AMO, MOD, MOC, MOE)
- Conseil / accompagnement d'acteurs publics ou privés dans leurs projets immobiliers

Gouvernance :





Intégration de l'IA et accompagnement face aux risques Cyber

Pack IA : mettre l'intelligence artificielle au service de l'économie francilienne

Plus de 150 projets accompagnés !

La Région, conjointement avec le Hub France IA et l'institut des Mines-Télécom, accompagne les entreprises franciliennes dans leur premier projet IA afin de lever les verrous technologiques et accroître rapidement leur compétitivité en développant des projets à forte valeur ajoutée.

Quelle est la nature de l'aide ?

- 37 000 € pour un accompagnement qualifié de 3 mois
- Taux d'intervention jusqu'à 50%

Qui peut en bénéficier ?

PME et ETI franciliennes

En partenariat avec



Challenges IA : pour renforcer le leadership de l'Île-de-France en matière d'intelligence artificielle (IA)

L'objectif :

Permettre un partenariat privilégié entre un industriel ou une institution clinique de premier plan et une start-up à fort potentiel, sur la base d'une compétition scientifique et d'un *dataset* à haute valeur ajoutée.

Les cibles :

Ouvert aux start-ups et PME françaises et européennes, aux équipes de recherche.

Mise en compétition d'un ensemble d'entreprises ou de consortia (entreprise(s)-laboratoire).

4-5 challenges par an.

Nature de l'aide

Collaboration effective de R&D d'une durée de 2 à 3 ans avec un soutien financier de la Région :

entre 500K€ et 1M€ par projet collaboratif.

Challenges en cours:

Challenge AI for Space : Exploitation de données géospatiales avec le CNES (**1M€ de prix**) – ouvert jusqu'au 13 mars

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/challenge-ai-space>

Challenge AI for Health : Déploiement d'IA pour lutter contre la maladie d'Alzheimer avec l'INSERM (**1M€ de prix**) – ouvert jusqu'au 19 mars

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/challenge-ia-pour-la-sante-2026>

Urgence Cyber Île-de-France :

Une plateforme gratuite d'assistance et d'accompagnement en cas d'attaque cyber

La mission d'Urgence Cyber Île-de-France couvre un large champ d'actions du diagnostic à distance au conseil sur les actions immédiates à mener (premiers gestes et formalités à accomplir, aide juridique de premier niveau, etc) et jusqu'à la résolution finale par l'orientation, quand nécessaire, vers des prestataires techniques de confiance.

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Service gratuit sur simple appel.**
- Une équipe d'analystes spécialement formée est à l'écoute des victimes pour les accompagner et les conseiller.

Qui peut en bénéficier ?

Les PME, ETI, collectivités territoriales et associations franciliennes.

Urgence  **Cyber**
îledeFrance

Centre de réponse aux cyberattaques

0 800 730 647

Appel gratuit



Transition démographique

Innov'up Expérimentation Silver Économie / Bien vieillir :

Pour **expérimenter en conditions réelles des solutions innovantes répondant aux priorités identifiées par la Région** dans le cadre de son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, Impact 2028.

Les solutions doivent être expérimentées avec les acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre de la transition du territoire (communes, EPCI, syndicats...).

L'objectif : favoriser et encourager les innovations qui permettront un meilleur accompagnement au maintien de l'autonomie et, de manière générale, au bien vieillir, des séniors.

Quelle est la nature de l'aide ?

- **Jusqu'à 1 M€ de soutien**, dont 500 000 € sous la forme de subvention
- Taux d'intervention jusqu'à 45%

Qui peut en bénéficier ?

Les entreprises franciliennes, TPE, PME et ETI, quelle que soit leur forme juridique.

Collectivités territoriales, groupements et entreprises mandatées en tant que terrains d'expérimentation

En partenariat avec

bpifrance

SILVER
VALLEY

cap-digital
Paris Île-de-France

Priorités :



Santé



Prévention



Soutien
aux
aidants



Inclusion
sociale



Mobilité et
aménagement

***Des accompagnements dédiés aux
Entreprises de l'Economie Sociale &
Solidaire***

L'accélérateur ESS : pour aider les PME de l'Economie Sociale & Solidaire à déployer leur impact à plus grande échelle

Depuis 2018, ce dispositif s'adresse aux entrepreneurs de **PME de l'ESS** désireux de faire changer d'échelle leur entreprise.

Quelle est la nature de l'aide ?

- **24 mois d'accompagnement** réalisé par HEC Paris : diagnostics collectifs, mentorat, formations, missions de conseil personnalisées

Qui peut en bénéficier ?

Associations, coopératives et entreprises avec agrément (insertion, ESUS...)

En partenariat avec



L'Accompagnement Industries Engagées : un accompagnement inédit destiné à valoriser et renforcer la place de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans la réindustrialisation francilienne

La Région Île-de-France lance en 2024 l'accompagnement "Industries Engagées" à destination des structures de l'ESS qui ont des enjeux d'industrialisation.

Quelle est la nature de l'aide ?

Un programme complet en 7 étapes à la carte de décembre à juillet 2025 qui permet aux participants de :

- Profiter de temps de rencontres avec des entreprises industrielles
- Monter en compétences sur des enjeux stratégiques
- Intégrer votre activité dans les chaînes de valeur industrielles franciliennes

Qui peut en bénéficier ?

- **24 structures de l'ESS lauréates : ce sont des structures de l'ESS qui ont une activité industrielle, ou qui envisagent de s'industrialiser à court ou moyen terme (mise en place de processus industriels, sous-traitance industrielle, mise à disposition de personnel dans les métiers de l'industrie)**

Les objectifs de l'accompagnement

- 1 Valoriser et développer le rôle de l'ESS dans l'industrie
- 2 Favoriser l'interconnaissance entre acteurs de l'ESS et écosystème industriel
- 3 Renforcer les compétences des structures de l'ESS pour développer leurs activités manufacturières ou leurs activités en lien avec les acteurs industriels

Nos parrains :



En partenariat avec les petites rivières

7

**Des réseaux d'acteurs économiques,
pour favoriser l'innovation
collaborative, et les synergies**

Bénéficiez d'une aide de la Région et devenez de fait membre du



FÉDÉRER



Plus de 4000 dirigeants d'entreprises actrices du dynamisme économique du territoire ont été sélectionnées par la Région Île-de-France pour bénéficier d'un dispositif/ aide économique.



Vous êtes **bénéficiaire** d'une aide économique régionale (*Gamme Up, Missions internationales, programmes sur mesure...*) ? Vous devenez de fait un **membre du Réseau Île-de-France Entreprises !**

Le Réseau Île-de-France entreprises c'est :

- ▶ Un espace de rencontres, d'échanges, de partage de bonnes pratiques entre lauréats
- ▶ Un engagement pour le territoire au travers des rencontres avec les élus régionaux, de mentorat féminin,...
- ▶ Des solutions pour vous accompagner (formations, programme sur mesure, rencontres) dans vos projets de transition écologique, d'internationalisation, d'engagement sociétal etc.



ACCOMPAGNER

ENGAGER



Une question ?

Ecrivez à reseaudesentreprises@iledefrance.fr.

Le Réseau Ile-de-France Entreprises (RIDFE) concrètement:

Une **offre de services** comprenant :

Des programmes d'accompagnement dédiés aux entreprises (*Transition écologique etc.*) et des permanences mensuelles INPI dédiées aux entreprises franciliennes (partenariat)

L'animation d'espace privilégiés de networking convivial, d'entraide entre pairs ou en présence des élus (*Petits déjeuners des lauréats, soirée de lauréats, Communauté Start-ups Industrielles...*)

Des rencontres d'affaires alignées aux objectifs économiques stratégiques de la région : Business meetings de la transition verte, Comité des financeurs de l'économie circulaire... et des outils de communication institutionnelle dédiés à l'information des membres (*Newsletter et page LinkedIn RIDFE*)

Des ateliers et webinaires pour monter en compétences sur des sujets d'actualité économique et mieux connaître les dispositifs régionaux de financement (*Atelier sécurité économique, atelier fonds FEDER, webinaires "café-export" sur des zones ciblées en lien avec la team France export...*)

Le Réseau Ile-de-France en quelques chiffres (2024):

- ✓ **32 événements organisés** dont 17 en présentiel (Y compris journées programme CODEV) et 15 en distanciel (webinaires, permanences et séminaires INPI)
- ✓ **1529 participants ayant participé effectivement** à au moins un event (+15% Vs N-1) et **+ 3000 personnes ayant au moins reçu une information**
- ✓ **90% des entreprises** ont une bonne appréciation des événements auxquels elles ont participé



Vous avez une question?

Ecrivez à reseaudesentreprises@iledefrance.fr

Le Club ETI Île-de-France



160 dirigeants d'ETI franciliennes issues de tous les secteurs d'activités

Le Club ETI IDF accompagne, fédère et valorise les ETI en leur apportant un appui concret grâce à une large palette de services :

- Groupes de travail thématiques (CSRD, RH, finances...)
- Projets transverses (accélérateur dirigeants HEC, Chaire ETI Lab)
- Rencontres et networking



Signature en 2024 de l'ETI Act 2 avec la Région Île-de-France, feuille de route destinée à favoriser le développement, la transformation et l'engagement des ETI franciliennes.



Une question ?

Ecrivez à cleprince@clubetiti.org

Vos contacts

aides.economiques@iledefrance.fr

Retrouvez toutes nos aides sur :

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets>

Conseil régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 1 53 85 53 85

